

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
LAC-DU-CERF
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue le lundi 3 août 2009, à la salle municipale, 15, rue Émard, Lac-du-Cerf, à compter de 19 h.

Sont présents et forment quorum :

Le maire : Denis Simard
et les conseillers : Michel St-Louis, Hugo Bondu, Bernard St-Louis,
Pauline Ouimet (arrivée à 19 h 45)

Est absent le conseiller Larry Boismenu.

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, est aussi présente.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 19 h 12.

Avis de convocation

Les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits au code municipal.

Résolution n° 203-08-2009
Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session;
2. Avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Dynamitage chemin du Cerf;
5. Soumission pour la fourniture et le remisage de concassé MG 20b;
6. Période de questions;
7. Levée de la session

ADOPTÉE

Résolution n° 204-08-2009
Dynamitage chemin du Cerf:

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2009 par la résolution n° 195-07-2009, le conseil municipal avait retranché la partie des travaux de forage et de dynamitage à être effectués sur le chemin du Cerf;

CONSIDÉRANT que la municipalité a trouvé les fonds nécessaires pour effectuer lesdits travaux de forage et de dynamitage sur le chemin du Cerf;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Lac-du-Cerf fasse effectuer les travaux forage et de dynamitage sur le chemin du Cerf par le plus bas soumissionnaire soit 9073-3817 Québec inc. (Dynamitage Ritchie) pour la somme de 18 087,11\$ taxes incluses (16 024,02\$ + TPS 801,20\$ + TVP 1 261,89\$).

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

03-200-00-038 TECQ – Dynamitage et remise en état chemins 18 087,11\$.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 03 août 2009

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Résolution n° 205-08-2009
Ajournement de la séance

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis, appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance pour quelques instants. Il est 19 h 16.

ADOPTÉE

Résolution n° 206-08-2009
Réouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis, appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu de rouvrir la séance à 19 h 45.

Madame Pauline Ouimet, conseillère, se présente pour siéger à 19 h 45.

ADOPTÉE

Résolution n° 207-08-2009

Soumission pour la fourniture et le remisage de concassé MG 20b

Le conseiller Michel St-Louis se retire des délibérations ayant un intérêt dans la question puisque le seul soumissionnaire qui a déposé une soumission prévoit effectuer les travaux dans la carrière-sablière qui appartient à Monsieur Michel St-Louis. Il est 19 h 46.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-du-Cerf a demandé des soumissions pour la fourniture et le remisage de concassé MG 20b.

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu qu'une seule soumission, soit :



Municipalité de Lac-du-Cerf
 291, rue de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0
 Téléphone : (819) 582-2424 Télécopieur : (819) 582-0115
 Courriel : lacducerf@lacducerf.qc.ca

5-1

BORDEREAU DE SOUMISSION
 FOURNITURE ET MISE EN RÉSERVE DE CONCASSÉ

Nous soussignés 3626-3350 Québec Inc
 ayant lu et soigneusement étudié le cahier des charges et devis généraux ci-jointes et en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, nous engageons à fournir à la Municipalité de LAC-DU-CERF ce qui suit à savoir :

FOURNITURE ET MISE EN RÉSERVE DE CONCASSÉ 17 000 TONNES MÉTRIQUES DE CONCASSÉ CALIBRE MG 20b PAYABLE EN CINQ (5) VERSEMENTS SUR TROIS ANS			
DATE	QUANTITÉ (t.m.)	PRIX UNITAIRE	TOTAL
15 septembre 2009	3 000 t.m.	6,50	32500
SOUS-TOTAL			32500
NUMÉRO DE TPS :		119201156	TPS 5% 1625
NUMÉRO DE TVQ :		1003408635	TPS 7,5% 2557,38
TOTAL ANNÉE 2009			36684,38
15 juin 2010	3 000 t.m.	6,50	19500
15 septembre 2010	3 000 t.m.	6,50	19500
SOUS-TOTAL			39000
		TPS 5%	1950
		TVQ 7,5%	3071,25
TOTAL ANNÉE 2010			44021,25
15 juin 2011	3 000 t.m.	6,50	19500
15 septembre 2011	3 000 t.m.	6,50	19500
SOUS-TOTAL			39000
		TPS 5%	1950
		TVQ 7,5%	3071,25
TOTAL ANNÉE 2011			44021,25
SOUS-TOTAL POUR LES TROIS ANNÉES			110500
		TPS 5%	5525
		TVQ 7,5%	8701,88
GRAND TOTAL POUR LES TROIS ANNÉES			124726,88
SITE DE CONCASSAGE : <u>BANC Michel St Louis</u>			
SITE DE REMISAGE : <u>BANC Michel St Louis</u>			
DISTANCE EN KM DE LA RÉSERVE AU GARAGE MUNICIPAL : <u>12 km</u>			

Soumission fourniture et remisage de concassé 2009
 Initiales: CSL

Page 13 sur 14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Pauline Ouimet, appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à la majorité que la soumission soit rejetée pour le motif qu'elle est plus élevée que les prévisions budgétaires faites pour la réalisation au projet en cause. Il est de plus résolu à la majorité qu'un avis juridique soit demandé à un avocat en droit municipal sur l'interrogation quant à l'existence d'un intérêt direct ou indirect ou d'un conflit d'intérêts étant donné que monsieur Michel St-Louis est propriétaire du banc St-Louis et qu'il est conseiller.

ADOPTÉE

Le conseiller Michel St-Louis reprend part aux délibérations à 19 h 52.

Période de questions

Aucune question.

Résolution 208-08-2009
Clôture et levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis, appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h.

ADOPTÉE

Denis Simard
maire

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale